



## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2014

L'An Deux Mille quatorze et le cinq avril, à neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de TARASCON, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 à L 2121-12 et L 2122-8 du code général des Collectivités Territoriales

Sont présents :

- FABRE Charles, LIMOUSIN Lucien, MACCHI-AYME Nathalie, BOUILLARD Fabien, MADELEINE Clotilde, CORREARD Guy, MASSIASSE Corinne, OUVRARD Max, PLANTEY Aude, DEMISSY Francis, VICINI-CARGNINO Véronique, MONTAGNIER Michel, FERRER Michèle, PORTELA Roland, QUILLE-JACQUEMOT Eliane, LUPERINI Guy, CHARRY Agnès, BOURMEL Houcine (MORADE), VIVIANI Nadine, CHAREYRE Bernard, ANDRE Suzy, RIOUSSET Serge, BOURGUES Marie-Pierre, GUYOMARD François, VINCENT Patricia, LE MARREC Jean-Pierre, LAUPIES Valérie, GIMENEZ Jacky, BERTRAND-MARTINEZ Corinne, DESEUR Jean-Marc, SABATINI Marlène, BERNARD Matthieu, AMAR Marie-Claude, MARCEL Thierry

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Rapporteur : Monsieur Charles FABRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de Tarascon.

Suite à la tenue des élections municipales qui ont eu lieu les 23 et 30 mars 2014, trente trois sièges ont été attribués, comme suit :

- 25 à la liste « Construisons l'avenir ensemble », conduite par Monsieur Lucien LIMOUSIN
- 8 à la liste « Tarascon Bleu Marine », conduite par Madame Valérie LAUPIES

Il convient donc d'installer immédiatement dans les fonctions de Conseillers Municipaux :

- LIMOUSIN Lucien, MACCHI-AYME Nathalie, BOUILLARD Fabien, MADELEINE Clotilde, CORREARD Guy, MASSIASSE Corinne, OUVRARD Max, PLANTEY Aude, DEMISSY Francis, VICINI-CARGNINO Véronique, MONTAGNIER Michel, FERRER Michèle, PORTELA Roland, QUILLE-JACQUEMOT Eliane, LUPERINI Guy, CHARRY Agnès, BOURMEL Houcine (MORADE), VIVIANI Nadine, CHAREYRE Bernard, ANDRE Suzy, RIOUSSET Serge, BOURGUES Marie-Pierre, GUYOMARD François, VINCENT Patricia, LE MARREC Jean-Pierre, LAUPIES Valérie, GIMENEZ Jacky, BERTRAND-MARTINEZ Corinne, DESEUR Jean-Marc, SABATINI Marlène, BERNARD Matthieu, AMAR Marie-Claude, MARCEL Thierry

*Monsieur Charles FABRE remercie le conseil municipal sortant ainsi que les agents territoriaux. Il félicite la nouvelle équipe et forme des vœux de réussite.*



Le Conseil Municipal choisit pour Secrétaire Madame Aude PLANTEY.

Madame Suzy ANDRE fait la déclaration suivante :

*« Mesdames et Messieurs, mes chers collègues,*

*C'est un grand plaisir pour moi de présider cette séance d'installation du conseil municipal, même si cet honneur est dû au seul fait du temps qui passe.*

*Nous sommes là pour élire Monsieur le Maire et ses adjoints pour six ans. Cela paraît très long mais ce ne sera peut-être pas assez pour mener à bien les projets prévus, mais nous allons tout faire pour y parvenir.*

*Nous aimons Tarascon et nous souhaitons que notre ville réussisse et s'améliore »*

## ELECTION DU MAIRE

**Rapporteur : Mme Suzy ANDRE, Conseillère Municipale, doyenne d'âge**

*En application de l'article L 2122-8, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.*

*En application des articles L 2122-4, L 2122-4-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu, au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil municipal. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus.*

*Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

Je vous invite à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles précités.

Je demande à ceux d'entre vous qui souhaitent présenter leur candidature à ce poste, de bien vouloir se faire connaître.

Est (sont) enregistrée(s) la (les) candidature(s) de :

- **Monsieur Lucien LIMOUSIN**

- **Madame Valérie LAUPIES se porte candidate et souhaite faire une déclaration**

Aucune autre candidature étant enregistrée, je vous invite, mes Chers Collègues, à bien vouloir procéder à votre choix en déposant votre bulletin dans l'urne, à l'appel de votre nom.

Le Conseil Municipal a constitué le bureau et a désigné deux assesseurs ;

**Madame Nathalie MACCHI**

**Monsieur Fabien BOUILLARD,**

**Madame Valérie LAUPIES ne souhaite pas désigner d'assesseur. Elle prend la parole et fait la déclaration suivante :**

*« Monsieur le Conseiller général, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,*

*Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement les électeurs qui ont placé en tête la liste Tarascon Bleu Marine au premier tour de cette élection municipale.*

*Grâce à eux la liste Rassemblement Bleu Marine / Front National a progressé de 402 voix par rapport aux élections législatives de juin 2012.*

*Ce résultat place le Front National comme première formation politique de Tarascon.*

*La liste de gauche soutenue par le Parti Socialiste et représentée par la conseillère municipale sortante Mme Marie-Chantal Bernard est éliminée dès le premier tour ainsi que celle de Mr Jean-René Soler. Comme partout en France nous avons assisté à l'effondrement du vote socialiste, les Tarasconnais ont marqué dans leur grande majorité le refus de la politique menée par le Président de la République François Hollande.*

*La liste qui était soutenue par la majorité sortante apparentée UMP et conduite par Monsieur GRANGIER s'est qualifiée pour le second tour. En entrant très tardivement en compétition et en créant ainsi un effet de surprise, son but était de casser la dynamique du début de campagne en modifiant l'échiquier électoral. 0Après le retrait de la liste de Monsieur GRANGIER au deuxième tour, nous nous sommes retrouvés en duel face à la liste "Construisons Ensemble l'Avenir de Tarascon".*

*Votre équipe Monsieur Limousin bénéficiait naturellement des voix socialistes et d'un report d'une petite partie de l'électorat de Monsieur GRANGIER mais cela ne suffisait pas à constituer une majorité face à l'équipe "Tarascon Bleu Marine".*

*Très ouvertement Monsieur Limousin vous avez battu campagne auprès des communautés musulmanes et gitanes de la ville en amalgamant notre combat contre le communautarisme à du racisme et en distribuant des promesses électorales. Vous appelez cela la probité et la transparence !*

*Le public émet des protestations et la présidente de l'assemblée demande le silence.*

*Madame LAUPIES ajoute que ses élèves de CM2 sont plus disciplinés.*

*« Doit-on encore rappeler que le Communautarisme est par principe anti-républicain, en effet il est mentionné dans l'article 1 de la Constitution de la République Française: "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, de communauté ou de religion. Elle respecte toutes les croyances." et il est mentionné dans l'article 3 : "Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice."*

*Au deuxième tour le vote communautaire a ainsi apporté la majorité à votre liste "Construisons l'Avenir de Tarascon ensemble" mais à quel prix et pour quelles promesses ? Ces promesses ont été d'ailleurs formulées et revendiquées dès le lendemain du second tour aux portes du CCAS.*

*Monsieur BOUILLARD répond à Madame LAUPIES que ce doit être la première fois qu'elle mettait les pieds au CCAS.*

*La parole est redonnée à Madame LAUPIES afin qu'elle poursuive sa déclaration.*

*« Le soir du 30 mars, les 8 conseillers municipaux de la liste "Tarascon Bleu Marine" n'ont pas pu se rendre en Mairie pour assister à l'annonce des résultats et féliciter par courtoisie républicaine l'équipe qui venait d'emporter cette élection.*

*En effet des voyous, se réclamant de vous Monsieur Limousin, dont certains brandissaient des drapeaux marocains ou algériens se sont réunis devant notre local de campagne pour insulter, provoquer et nous empêcher d'en sortir.*

*Ce soir-là, ce sont 3032 électeurs qui ont été insultés, c'est la République qui a été attaquée alors que vous et la caste médiatico-politique, vous appelez cela le Front républicain ! De l'autre côté du Rhône, à Beaucaire, le Front National en quadrangulaire, a obtenu la majorité, lorsque l'on connaît le rapprochement économique et sociologique des populations des deux villes, ce sont des milliers d'électeurs qui attendent un changement de cap radical dans la politique menée par les partis et coalitions traditionnels.*

*Le devoir des élus Tarascon Bleu Marine sera de s'engager à siéger au sein de ce conseil municipal pour 3 principes essentiels :*

*1) Mettre fin au clientélisme et au communautarisme*

*Les aides sociales, comme d'ailleurs les logements sociaux doivent bénéficier aux Tarasconnais qui en ont le plus besoin et qui peuvent légitimement prétendre à cette solidarité publique locale. Pour cela, il faut que les critères soient transparents et publics pour mettre fin à toutes les formes de clientélisme. De même, les subventions municipales doivent être attribuées sur des critères d'efficacité et d'utilité pour le plus grand nombre.*

*2) Assurer la tranquillité et la sécurité, première des libertés !*

*La sécurité publique, fonction régalienne de l'État, est de moins en moins bien assurée: les atteintes aux personnes sont en forte hausse tout comme les cambriolages qui frappent aujourd'hui très durement les Tarasconnais contrairement à ce que vous avez prétendu dans votre campagne Mr Limousin.*

*Nous pouvons et devons améliorer la sécurité.*

*3) Proximité : Défendre l'implantation et le maintien des petits commerces, des PME et des services publics*

*Alors que les Tarasconnais payent toujours plus d'impôts, ils bénéficient de services publics de moins en moins nombreux et performants (gare SNCF fermée en décembre 2013)*

*Les petits commerces, l'artisanat et les petites entreprises, qui créent des emplois locaux et rendent vivant Tarascon, doivent être défendus.*

*Il est impératif de défendre nos traditions, notre culture Française et provençale, en faisant respecter les lois de la République à tout un chacun, notamment la laïcité.*

*Bref, les élus Tarascon Bleu Marine ont été élus sur un programme et pour défendre une ligne politique. Nous servirons l'intérêt général parce que nous avons des convictions, nous proposerons notre vision projet par projet, action par action. Nous condamnerons et combattons toutes formes de dérives dans la gestion et le fonctionnement de la municipalité.*

*Nous défendrons les principes de laïcité et veillerons à ce que la municipalité les fasse respecter avec si besoin recours à la voie judiciaire. Il en va de notre engagement pour notre ville et pour la France. »*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers municipaux :	33
- Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel :	33
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
- Bulletins Blancs ou Nuls :	0

- Suffrages exprimés : 33

- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Lucien LIMOUSIN 25 voix

- Mme. Valérie LAUPIES 8 voix

**M. Lucien LIMOUSIN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**Madame Suzy ANDRE** prend la parole :

*« Je suis particulièrement heureuse et fière, Monsieur le Maire, d'être la première à vous adresser mes chaleureuses félicitations.*

*Je vous demande de vous lever afin de vous remettre l'écharpe tricolore, symbole de la charge qui est désormais la vôtre.*

*Monsieur LIMOUSIN, je vous laisse le soin d'assurer, maintenant, la présidence de la séance. »*

M. Lucien LIMOUSIN, Maire, assure maintenant la présidence de la séance.

---

#### FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Mes chers collègues,

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient à présent de fixer le nombre des adjoints (1 au minimum). Celui-ci ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit neuf postes pour ce qui concerne notre commune.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir fixer à **neuf** le nombre d'adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

- **APPROUVE** la création de neuf postes d'adjoints au Maire

---

#### ELECTIONS DES ADJOINTS

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*Madame LAUPIES, précise que son groupe s'abstiendra.*

Il est rappelé que, conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des

candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L 2122-7. »

Est (sont) enregistrée(s) la (les) liste(s) suivante(s) :

- M. Fabien BOUILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint
- Mme Nathalie MACCHI, 2<sup>ème</sup> adjointe
- M. Guy CORREARD, 3<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Clotilde MADELEINE, 4<sup>ème</sup> adjointe
- M. Max OUVRARD, 5<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Corinne MASSIASSE, 6<sup>ème</sup> adjointe
- M. Francis DEMISSY, 7<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Aude PLANTEY, 8<sup>ème</sup> adjointe
- M. Michel MONTAGNIER, 9<sup>ème</sup> adjoint

Aucune autre liste étant enregistrée, il est procédé à l'élection sous la surveillance du bureau désigné ci-avant. Je vous invite à déposer le bulletin dans l'urne à l'appel de votre nom.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers municipaux :	33
- Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel :	33
- Nombre de conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote :	8
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	25
- Bulletins blancs ou nuls :	0
- Suffrages exprimés :	25
- Majorité absolue :	13

La liste :

- M. Fabien BOUILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint
- Mme Nathalie MACCHI, 2<sup>ème</sup> adjointe
- M. Guy CORREARD, 3<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Clotilde MADELEINE, 4<sup>ème</sup> adjointe
- M. Max OUVRARD, 5<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Corinne MASSIASSE, 6<sup>ème</sup> adjointe

- M. Francis DEMISSY, 7<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Aude PLANTEY, 8<sup>ème</sup> adjointe
- M. Michel MONTAGNIER, 9<sup>ème</sup> adjoint

**a obtenu 25 voix**

La liste des adjoints désignée ci-dessus ayant obtenue la majorité absolue, a été élue.

Les candidats figurant sur la liste ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Monsieur Lucien LIMOUSIN, Maire, prononce son discours d'investiture :

*« Mesdames et Messieurs les élus,*

*Mes chers collègues,*

*Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés à l'occasion des élections municipales des 23 et 30 mars dernier accomplissant ainsi leur devoir de citoyen.*

*Vous me permettrez d'appuyer plus précisément sur les 3 383 tarasconnais qui m'ont accordé leur confiance en ce 2<sup>ème</sup> tour.*

*Mes remerciements iront également vers tous les membres de mon équipe, élus, candidats malheureux ou militants, qui depuis plusieurs mois ont œuvré à mes côtés.*

*Je veux également remercier le maire sortant Charles FABRE pour le travail accompli dans l'exercice de son mandat. Qu'il me soit également autorisé d'évoquer l'action de tous les maires qui se sont succédés dans cet Hôtel de Ville et qui, en fonction de leur personnalité, de la période à laquelle ils ont exercé leur fonction, des finances du moment, ont contribué à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens et au développement de cette ville que nous aimons.*

*A ce moment, j'ai également une pensée particulière pour quelqu'un qui compte beaucoup dans mon engagement politique au service de ma ville, c'est Madame Thérèse AILLAUD. C'est avec elle que j'ai fait ma première campagne en 2001 et son exemple guide mon ambition pour Tarascon.*

*Avant le même état d'esprit, je remercie les candidates et les candidats qui ont été nos adversaires et qui ont contribué au bon déroulement de ce rendez-vous démocratique que constitue l'élection municipale.*

*Et pour inscrire cette séance inaugurale dans les principes de la tradition républicaine je salue votre élection, Madame, ainsi que celle des personnes qui vous accompagnent. Je sais que vous représentez une partie non négligeable de la population qui s'est exprimée et qu'à ce titre vos propositions comme vos remarques doivent être respectées.*

*Cependant, le Conseil Municipal de Tarascon ne sera pas la chambre d'écho des propositions d'un parti encore moins d'une idéologie.*

*A chacun d'avoir bien présent à l'esprit que ce que nous demandent nos concitoyens c'est de s'occuper de Tarascon, de mener une action locale au service de tous les Tarasconnais.*

*Au cours de la campagne électorale, j'ai eu la joie de rencontrer de nombreux Tarasconnais, rue après rue, immeuble après immeuble, maison après maison. J'ai entendu leurs préoccupations et je leur ai exposé, de vive voix, ma motivation à les représenter et à agir pour l'intérêt général, en leur nom à tous. Dans l'exercice de mon mandat de Maire, je continuerai à aller à leur rencontre, je n'attendrai pas les prochaines échéances, et j'associerai le plus grand nombre aux décisions importantes qui seront prises.*

*Je ne crois pas aux références partisans pour régler les problèmes !*

*Je crois davantage à la recherche de l'efficacité, à la justice, à l'équité, à l'esprit de responsabilité et finalement au bon sens !*

*Tout à l'heure, j'ai reçu des mains de Madame ANDRE, que je veux remercier pour les mots qu'elle a prononcés à mon endroit, j'ai reçu l'écharpe tricolore avec beaucoup de fierté.*

*Cette écharpe représente le tryptique « Liberté-Egalité-Fraternité » auquel je suis profondément attaché.*

*Cette écharpe me fait également prendre conscience de l'ampleur de la tâche à accomplir et de mes devoirs vis-à-vis de la population tarasconnaise.*

*Je donnerai tout mon temps, toute mon énergie pour y satisfaire.*

*Avec le même objectif, accomplir notre devoir, je demanderai à mon équipe, une présence réelle dans les délégations et obligations qui sont désormais les siennes à compter de cet instant solennel.*

*Mes chers collègues, je vous ai dit, il y a un instant que j'avais reçu cette écharpe tricolore avec fierté...mais permettez-moi d'ajouter que je l'ai également reçue avec beaucoup d'émotion et d'humilité.*

*« Emotion » car j'ai la passion de ma ville. J'ai un attachement sans faille pour Tarascon qui m'a accueilli il y a maintenant 36 ans et pour laquelle je veux le meilleur !*

*Et je dis « humilité » car sans tous ceux qui m'ont accompagné dans cette aventure depuis 2001, sans les électeurs qui m'ont fait confiance et, permettez-moi de l'avouer, avec une certaine pudeur, sans ma famille et mes proches, je ne porterai pas cette écharpe.*

*Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais exprimer alors que s'ouvre une nouvelle ère de notre histoire communale dont nous serons les acteurs.*

*Merci de votre attention ! »*

*Monsieur le Maire lève la séance à 10 H 30*

TARASCON, le 10 avril 2014



Le Maire,

Lucien LIMOUSIN